

TITELSEITE

HÔPITAUX BERNOIS

Une seule CCT pour tous les collaborateurs

RÉGIONS PAGE 7

Hôpitaux bernois - Dès 2018, l'ensemble du personnel des établissements publics sera au bénéfice d'une nouvelle CCT. Elle concerne les quelque 18 000 employés qui travaillent dans les hôpitaux et cliniques publics du canton

Tous les collaborateurs sous le même régime

Philippe Oudot

Deux ans de négociations. C'est le temps qu'il aura fallu aux partenaires sociaux pour boucler les négociations qui ont abouti à la nouvelle convention collective de travail «CCT Hôpitaux et cliniques bernois». Lors d'une conférence de presse, hier, à Berne, les partenaires ont explicité la portée de cette CCT à laquelle seront assujettis les quelque 18 000 employés qui travaillent dans les établissements publics du canton – ce qui en fait la plus grande genre en Suisse.

Président de l'association des employeurs diespitäler.be, Urs Birchler a souligné l'importance de cette CCT, «qui constitue une bonne base pour relever les futurs défis du marché du travail dans le secteur hospitalier, aussi bien pour les employeurs que les salariés».

Défi de taille

Responsable de la délégation de négociations des employeurs et président du comité directeur du Centre hospitalier Bienne SA, Bruno Letsch a insisté sur le défi qu'ont constitué les tractations qui ont abouti à cette CCT. «Il a non seulement fallu trouver un dénominateur commun entre les partenaires sociaux, mais aussi des solutions communes pour les trois groupes des employeurs que sont Insel Gruppe, les centres hospitaliers régionaux (CHR) et les services psychiatriques régionaux.»

S'il s'agit bien d'une seule et même CCT qui s'appliquera dès 2018, Bruno Letsch a indiqué qu'«elle permet aussi des solutions différenciées», afin de tenir compte des besoins spécifiques différents entre les groupes hospitaliers. La situation d'Insel Gruppe, avec 9800 employés, n'est en effet pas la même que celle des CHR (6300 personnes) ou des cliniques psychiatriques (2300 collaborateurs).

Egalement présent hier, le directeur de l'Hôpital du Jura bernois Dominique Sartori a confié au JdJ son soulagement de voir que cette convention permet des solutions différenciées. «Au départ, nous avions quelques craintes que la CCT ne privilégie par trop les grands hôpitaux, mais tel n'est pas le cas.»

Bon pour la motivation

Président de la direction des Services psychiatriques universitaires de Berne SA (SPU), Stefan Aebi a assuré que cette convention avait une grande importance, car elle contribue à acquérir et à garder des collaborateurs très qualifiés. Or, «aucune entreprise ne peut connaître le succès si ses collaborateurs ne

sont pas hautement motivés, au bénéfice d'une bonne formation et performants». Il a toutefois observé que pour les 2300 collaborateurs des trois institutions psychiatriques cantonales, dont le Réseau santé mentale SA (RSM, ex-SPJBB), il n'y aura effectivement que peu de changements.

De son côté, Holger Baumann, président de la direction d'Insel Gruppe, a constaté qu'avec le nouveau modèle salarial, les hôpitaux et cliniques de canton devenaient des employeurs plus attractifs pour les collaborateurs actuels et futurs. Et d'ajouter que le personnel de l'Insel Gruppe continuerait de bénéficier des conditions de travail actuelles, supérieures à la nouvelle CCT.

Personnel satisfait

Du côté syndical, Bettina Dauwalder, secrétaire du SSP, a salué cette convention qui couvre l'ensemble du personnel – de l'équipe de nettoyage au corps médical, à l'exception des cadres supérieurs. S'agissant du nouveau système salarial, qui donne aux employeurs la marge de manœuvre qu'ils souhaitaient, il fera l'objet d'une surveillance accrue de la part des associations du personnel.

Déléguée aux négociations de l'Asmac (Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique), Rosemarie Glauser a assuré que «cette CCT revêt une importance capitale», car en matière de conditions de travail, «les médecins vont profiter d'une couverture beaucoup plus étendue». Une nécessité, a-t-elle insisté, en raison de l'intensité croissante de la charge de travail. Dans ce contexte, «des conditions de travail plus attrayantes peuvent contribuer à faciliter le recrutement de médecins».

De son côté, Erik Grossenbacher, de l'Association suisse des infirmiers et infirmières (ASI), a constaté que la pression des économies avait conduit à une dégradation des conditions de travail. «Grâce à cette nouvelle CCT, nous espérons freiner cette évolution.» A ses yeux, elle devrait aussi aider à mettre fin aux trop nombreux abandons du métier. Il a en effet rappelé qu'au niveau national, «45,9% des infirmiers et infirmières quittent la profession».

Une CCT à la fois compétitive et attrayante

La CCT laisse du champ libre pour des solutions différenciées, car les besoins de groupes hospitaliers et des groupes professionnels ne se recoupent pas forcément. La CCT prévoit diverses nouveautés, notamment un nouveau modèle de salaire, plus souple que celui actuel, mais qui garantit notamment les droits acquis. Il repose sur un modèle déjà introduit dans d'autres cantons.

Salaire minimum: il s'élève à 48 000 fr. par an.

Cadeaux d'ancienneté: dans les CHR, ils seront désormais accordés à partir de la 10e et de la 15e année de service, au lieu de 20. Pour Insel Gruppe et les services psychiatriques, qui ont d'autres solutions aujourd'hui, les nouvelles règles sont considérées comme une réglementation minimale.

Maternité: meilleure protection contre les congés pour les collaboratrices engagées à durée déterminée.

Congé de paternité: 10 jours, également dans les CHR.

Congé d'adoption: un mois.



La CCT concernera les quelque 18 000 personnes qui travaillent dans les hôpitaux publics bernois. A-KEYSTONE

© **Le Journal du Jura**